



LA COMPAGNIE DES ALPES PRESENTE SES PRIORITES STRATEGIQUES POUR LES PROCHAINS EXERCICES

OUVRIR UNE NOUVELLE PHASE DE DEVELOPPEMENT DU GROUPE :

- Exploiter pleinement le potentiel de reprise de l'activité dès la réouverture des sites
- Relancer la dynamique d'investissements visant à promouvoir l'attractivité des sites, la Très Grande Satisfaction de nos clients et conforter notre position de leader
- Renouer avec les niveaux d'activité et la trajectoire de croissance rentable d'avant crise sanitaire
- Accélérer la mise en œuvre de la politique du Groupe en matière environnementale
- Faire émerger de nouveaux projets stratégiques de croissance à long terme et se mettre en capacité de saisir des opportunités de croissance externe

MOYENS ENVISAGES :

- Retrouver une flexibilité financière compatible avec les ambitions de croissance du Groupe, grâce à :
 - une position de liquidité du Groupe préservée pendant la crise au travers de différentes mesures (ajustements des coûts et des investissements, PGE, mobilisation d'une compensation partielle des coûts fixes visant à indemniser les exploitants de remontées mécaniques, obtention de *waivers* bancaires et obligataires – *covenant holiday*), et
 - un projet d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant d'environ 230 M€¹
- Investir un montant de l'ordre de 200 M€ par an en moyenne sur les exercices 2021/2022 à 2024/2025², incluant le rattrapage d'investissements décalés en raison de la crise, pour l'entretien des équipements existants, de nouveaux équipements et attractions soutenant l'amélioration de l'offre.

OBJECTIFS FINANCIERS :

- Rebond attendu en 2021/2022 si l'amélioration de la situation sanitaire se confirme
- Retour au niveau d'activité et d'EBO³ d'avant crise à partir de l'exercice 2022/2023, puis reprise d'une trajectoire de croissance du chiffre d'affaires et de la marge d'EBO
- Levier⁴ : dette nette financière / EBO attendu entre 3,0x et 3,5x à fin septembre 2022 puis retour à un niveau inférieur à 2,5x à partir de fin septembre 2023 (en prenant pour hypothèse la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant d'environ 230 M€)
- Dividende : retour à un taux de distribution au moins égal à celui d'avant crise⁵ à partir de 2023 (au titre de l'exercice 2021/2022)

¹ Sous réserve de l'approbation du prospectus par l'Autorité des Marchés Financiers, et des conditions de marché

² Hors autres opportunités de croissances à l'étude

³ Excédent brut opérationnel

⁴ Avant prise en compte de l'impact IFRS 16, correspondant à un levier entre 4,0 x et 4,5 x à fin septembre 2022 et inférieur à 3,5 x à fin septembre 2023 après prise en compte de l'IFRS 16

⁵ Au titre de l'exercice 2018/2019



Paris, le 31 mai 2021 – La Compagnie des Alpes annonce ce jour ses priorités stratégiques et ses objectifs pour les prochains exercices et amorce ainsi une nouvelle phase de son développement. Ces mesures seront présentées le 1^{er} juin à 8h30. Cette présentation sera retransmise et accessible sur le site internet de la Société. Le Groupe publie par ailleurs ce jour ses résultats pour le 1^{er} semestre 2020/2021, cette publication faisant l'objet d'un communiqué de presse séparé, diffusé simultanément.

Dominique Thillaud, Directeur Général Délégué de la Compagnie des Alpes et qui en deviendra le Directeur Général à compter du 1^{er} juin, a déclaré : « *Alors que son activité a été sévèrement affectée par 15 longs mois de crise, la Compagnie des Alpes rouvre progressivement les portes de ses sites dans le plus strict respect des normes de sécurité sanitaire. Après des années d'investissements soutenus et de déploiement d'une politique centrée sur la Très Grande Satisfaction de ses clients, le potentiel de croissance de l'activité de la Compagnie des Alpes a été préservé. La qualité, la notoriété et l'attractivité de nos sites conjuguées à l'appétence du public pour les loisirs, nous rendent confiants dans notre capacité à profiter de la reprise de l'activité, puis à renouer avec une trajectoire de croissance à la fois rentable et pérenne.*

Le Groupe a fait preuve d'agilité pour atténuer l'impact de la crise sur ses équilibres financiers. Un renforcement de son bilan devrait lui permettre de retrouver une flexibilité financière compatible avec sa stratégie d'investissement, à la fois moteur de sa croissance, créatrice de valeur et génératrice de retombées positives pour les territoires et collectivités dans lesquels il opère. C'est dans ce cadre que nous envisageons de lancer une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, une opération soutenue par nos principaux actionnaires. A l'heure où s'ouvre une nouvelle phase de développement de la Compagnie des Alpes, nous avons la ferme intention de conforter notre statut d'acteur majeur du secteur des loisirs en Europe en continuant d'enrichir notre offre mais aussi en saisissant des opportunités de croissance additionnelle, qu'il s'agisse de croissance organique ou de croissance externe. »

Dominique Marcel, Président Directeur Général de la Compagnie des Alpes et qui demeurera Président du Conseil d'administration à compter du 1^{er} juin, a précisé : « *Notre Groupe a fait partie des entreprises les plus lourdement touchées par la crise, mais grâce à l'ensemble des mesures qui ont été prises ainsi qu'à l'agilité et l'implication de l'ensemble des collaborateurs, il est aujourd'hui bien placé pour profiter pleinement du rebond qui va intervenir dans ses métiers. Au moment de quitter mes fonctions opérationnelles, je me réjouis que l'entreprise soit en ordre de marche, que nous ayons un « plan d'attaque » et de reconquête ambitieux incluant le projet de renforcement de notre bilan qui nous procurera les moyens destinés à le financer. Ce plan et ces moyens témoignent de la confiance de nos actionnaires dans la solidité de nos fondamentaux et la pertinence de notre stratégie. »*

UN ACTEUR EUROPEEN MAJEUR DE LA MONTAGNE ET DES LOISIRS PRET A REBONDIR

La Compagnie des Alpes bénéficie d'un positionnement unique sur deux marchés complémentaires, les destinations de montagne et les parcs de loisirs.

Avec notamment plus de 1 Md€ d'investissements réalisés depuis 2014, la Compagnie des Alpes est entrée dans la crise en bénéficiant d'actifs de très bonne qualité. Dans le même temps, l'activité a été élargie grâce à des développements organiques (création d'hôtels, parcs *second gate*) et à l'acquisition d'un parc de loisirs en Autriche. Le Groupe a par ailleurs axé sa stratégie commerciale sur la Très Grande Satisfaction de ses clients tout en renforçant sa politique de distribution via l'acquisition d'un tour-operator (TravelFactory) et le développement du digital.



Le succès de cette stratégie a permis d'enregistrer une dynamique de croissance profitable régulière jusqu'à l'interruption brutale de ses activités liée à la crise sanitaire : le Groupe a en effet enregistré des taux de croissance annuelle moyens de son chiffre d'affaires et de son EBO de respectivement 5,8% et 8,1% entre les exercices 2015/2016 et 2018/2019. Le Groupe disposait également d'un bilan solide au 30 septembre 2019 avec un ratio de levier financier² dette nette / EBO de 2,3x.

La Compagnie des Alpes est aujourd'hui à nouveau prête à accueillir les visiteurs. L'activité enregistrée lors de l'été 2020 la rend confiante dans sa capacité à tirer parti de la réouverture de ses sites dans des proportions similaires à l'an dernier, à protocoles sanitaires équivalents.

UNE LIQUIDITE PRESERVEE ET UN PROJET DE RENFORCEMENT DU BILAN

Malgré la forte baisse d'activité enregistrée en 2019/2020 (-28%) et plus encore au 1^{er} semestre 2020/2021 (-93%), le Groupe s'est attaché à protéger sa liquidité : la compensation partielle de la baisse de chiffre d'affaires par des économies sur coûts de structure et de fonctionnement, de même que l'ajustement de ses dépenses d'investissement y ont largement contribué.

Dans le même temps, après avoir mis en place un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 200 M€ en juin 2020, le Groupe a confirmé des lignes de découvert à concurrence de 147 M€, puis signé en septembre 2020 un accord portant sur la suspension de son covenant de levier d'endettement financier¹ pour les dates de test du 30 septembre 2020 et du 31 mars 2021. Le Groupe a ensuite mis en place un PGE Saison de 269 M€ en décembre 2020, puis bénéficié au cours du 1^{er} semestre 2020/2021 du versement d'un produit de cession d'actifs de 51 M€ au titre de la résiliation anticipée des Délégations de Services Public (DSP) du domaine skiable des Deux Alpes.

En cumulant la trésorerie disponible, la ligne de crédit renouvelable et les lignes de découvert non tirées, le Groupe disposait ainsi d'une position de liquidité de 416 M€ au 31 mars 2021. Son niveau d'endettement financier net s'élevait quant à lui à 807 M€ (hors IFRS 16), sans échéance significative de dette à court terme.

Depuis la clôture du 1^{er} semestre 2020/2021, la Compagnie des Alpes a continué à sécuriser ses besoins de trésorerie. Le Groupe a pris la décision de proroger son premier PGE (200 M€) avec huit échéances de remboursement échelonnées de 2023 à 2026. Il a par ailleurs perçu, en avril et en mai 2021, 135 M€, sur les 165 M€ nets attendus au titre de la compensation partielle des coûts fixes des sociétés de remontées mécaniques.

En date du 31 mai 2021, le Groupe a obtenu un accord de la part de ses partenaires bancaires concernés, portant sur la suspension de son covenant de levier d'endettement de 3,5 x pour les deux prochaines dates auxquelles celui-ci devait être testé (*covenant holiday*), à savoir le 30 septembre 2021 et le 31 mars 2022.

Par ailleurs, les obligataires concernés ont également confirmé avoir accepté la suspension du test de levier pour les deux dates mentionnées ci-dessous.

Dans le cadre de cette renégociation, le Groupe s'est engagé à respecter des covenants substitutifs couvrant la période du 30 septembre 2021 au 31 mars 2022, dans la logique de ce qui avait été fait en septembre dernier, et qui permet au Groupe de poursuivre la trajectoire qu'il s'est fixée. Ceux-ci concernent essentiellement (i) le respect de niveaux de liquidité minimale, (ii) l'engagement de ne pas excéder un

¹ Covenant de levier d'endettement = ratio dette nette / EBO hors IFRS 16 < 3,5x



montant d'investissements industriels nets consolidés et (iii) l'engagement de limiter l'endettement net consolidé du Groupe¹.

Afin de retrouver une flexibilité financière compatible avec ses ambitions de croissance, le Groupe envisage de réaliser une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant d'environ 230 M€. Cette opération serait lancée sous réserve des conditions de marché et de l'approbation du prospectus par l'AMF. La Compagnie des Alpes a déjà reçu le soutien de ses principaux actionnaires qui ont fait part de leur intention de participer à l'opération.

UNE NOUVELLE PHASE DE DEVELOPPEMENT

A court terme, la Compagnie des Alpes est prête à tirer parti de la reprise de ses activités, ayant déjà démontré l'été dernier sa capacité à exploiter l'ensemble de ses sites, dans le respect des protocoles sanitaires élaborés avec les organismes professionnels, tout en continuant à offrir une expérience de qualité à ses visiteurs. La fréquentation observée sur les parcs qui ont réouvert courant mai est excellente, et conforte notre anticipation d'une fréquentation pour la période estivale au moins similaire à celle de l'été dernier.

La Compagnie des Alpes a également défini ses axes stratégiques prioritaires à moyen terme.

Dans les Domaines de montagne, le Groupe vise à continuer d'enrichir son offre de ski et d'optimiser l'expérience de ses clients. Cette ambition repose sur sa capacité à poursuivre les investissements dans ses infrastructures de remontées mécaniques pour fluidifier les flux de skieurs, aménager les domaines skiables et améliorer la couverture neigeuse. Elle repose également sur le développement d'outils digitaux permettant de renforcer la distribution et d'améliorer le parcours client. Le Groupe vise aussi à adapter le produit hiver au changement climatique et à développer les activités été. Enfin, il compte renforcer sa stratégie immobilière, via la participation à la création de lits chauds et la dynamisation de la commercialisation desdits lits, afin, notamment, d'augmenter le taux de remplissage des stations.

Dans les Parcs de loisirs, le Groupe vise à offrir des expériences uniques et immersives en continuant d'investir dans la capacité et l'attractivité de ses sites pour augmenter à la fois leur fréquentation et les revenus par visiteur tout en continuant d'améliorer la satisfaction de ses clients. Cela s'illustre par l'ouverture en mai 2021 de Kondaa au sein du parc Walibi Belgium, le plus haut et le plus rapide MegaCoaster du Benelux. Parmi les investissements projetés, figurent notamment le lancement de Toutatis en 2023, une nouvelle attraction au Parc Astérix dont le Groupe attend un surcroît de 140 000 visiteurs par an, et le plan ambitieux de transformation du Futuroscope. Le Groupe cherchera par ailleurs à poursuivre la désaisonnalisation de son activité en renforçant l'événementialisation des périodes d'Halloween et de Noël. Il visera également à capitaliser sur son offre hôtelière, récemment renforcée au Parc Astérix, ou sur l'existence de parcs *second gate* dans certains de ses sites pour allonger la durée de visite. Enfin, le

-
- ¹ Concernant la liquidité minimale celle-ci devra être supérieure à 250 M€ mensuellement
 - Concernant le montant d'investissements industriels nets consolidés sur 12 mois glissants aux dates de test du 30 septembre 2021 et du 31 mars 2022, celui-ci ne devra pas excéder 190 M€ si la Société réalise une opération d'augmentation de capital d'ici au 30 septembre 2021 et 175 M€ dans le cas contraire.
 - Concernant l'endettement net consolidé du Groupe, celui-ci ne devra pas excéder 750 M€ si la Société réalise une opération d'augmentation de capital d'ici au 30 septembre 2021 et 850 M€ dans le cas contraire.
 - Le Groupe respectera au 31 mars 2022 un levier d'endettement maximum à 9x dans l'hypothèse où il n'y aurait pas d'augmentation de capital et à 7x dans le cas contraire.



renforcement de la connaissance clients favorisera la mise en place d'un marketing ciblé et personnalisé ainsi que le développement des ventes en ligne.

La Compagnie des Alpes entend mettre en œuvre ces priorités en amplifiant ses engagements en matière de responsabilité environnementale, sociale et sociétale. A cet effet, le Groupe a défini une politique RSE à la fois forte et lisible dont la déclinaison est essentielle à l'affirmation de sa volonté d'être un partenaire engagé aux côtés des territoires et des collectivités. Cette dernière se traduit notamment par les objectifs suivants : net zéro carbone, impact positif sur la biodiversité et zéro déchet non valorisé le tout d'ici à 2030.

DES OBJECTIFS FINANCIERS DE RETOUR A UNE CROISSANCE RENTABLE

Au-delà de la reprise de l'activité dès l'été 2021, la Compagnie des Alpes attend un rebond de ses performances sur l'exercice 2021/2022, à condition que l'amélioration de la situation sanitaire se confirme. Le Groupe envisage ensuite un retour de son activité et de son EBO à leurs niveaux d'avant crise en 2022/2023, puis une reprise de la trajectoire de croissance de son chiffre d'affaires et de son taux de marge d'EBO lors des exercices suivants.

Le montant des investissements devrait se situer en moyenne à un niveau de l'ordre de 200 M€ par an sur les exercices 2021/2022 à 2024/2025. Le Groupe précise qu'il devrait engager un rattrapage dès l'exercice 2022/2023 de certains investissements décalés en raison de la crise sanitaire.

Le Groupe a pour objectif d'atteindre un niveau de levier d'endettement financier¹ entre 3,0x et 3,5x à fin septembre 2022, et inférieur à 2,5x à partir de fin septembre 2023 (en prenant pour hypothèse la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant d'environ 230 M€).

La Compagnie des Alpes se fixe également pour objectif de revenir à un taux de distribution au moins égal à celui d'avant crise à partir de 2023, c'est-à-dire pour le dividende versé au titre de l'exercice 2021/2022, un objectif que le Groupe juge compatible avec sa stratégie de croissance et d'investissements.

AUTRES OPPORTUNITES DE CROISSANCE A L'ETUDE

Au-delà des priorités décrites ci-dessus, la Compagnie des Alpes étudie des projets additionnels à fort potentiel de création de valeur :

- En premier lieu, un projet dit « Grand Astérix » permettrait de continuer à valoriser le potentiel foncier du parc, et à intensifier sa transformation en destination de « court séjour » : ce projet inclurait un quatrième hôtel équipé de deux restaurants et d'un centre de séminaires, ainsi qu'un centre aquatique.
- Le Groupe a par ailleurs engagé un projet pilote visant à diversifier l'offre en station et à accélérer le développement de nouvelles activités hors ski, principalement l'été. Le site retenu pour ce projet pilote est le domaine du Grand Massif (Flaine, Morillon, Samoëns et Sixt) où les investissements envisagés permettraient de générer une activité pouvant représenter de 25 à 50%

¹ Avant prise en compte de l'impact IFRS16 / correspondant à un levier entre 4,0 x et 4,5 x à fin septembre 2022 et inférieur à 3,5 x à fin septembre 2023 après prise en compte de l'IFRS 16



de chiffre d'affaires additionnel à un horizon de 10 ans, indépendamment des conditions d'enneigement.

Le Groupe souhaite également pouvoir saisir à moyen terme de potentielles opportunités de croissance externe ciblées. Alors que certains acteurs ont pu être fragilisés par la crise et que ses marchés sont encore très fragmentés, la Compagnie des Alpes a historiquement démontré sa capacité à intégrer et développer des entités acquises.

PROJET D'APPORT PAR LA CAISSE DES DEPOTS DE SA PARTICIPATION DE 24% AU CAPITAL DE FUTUROSCOPE

Le 31 mai, la Compagnie des Alpes (« CDA ») et la Caisse des Dépôts (« CDC ») ont signé un protocole d'intentions relatif au projet d'apport à la CDA de c. 24% du capital de la Société du Parc Futuroscope (« SPF ») actuellement détenus par la CDC. Cet apport serait rémunéré en actions nouvelles de la CDA. Il permettrait à la CDA d'augmenter sa participation à c. 80% du capital dans un des sites emblématiques du groupe, contre c. 56% actuellement, et par la même d'augmenter la part du dividende reçue de SPF.

Sur la base du protocole, la valorisation de référence retenue pour les c. 24% détenus par la CDC dans SPF serait de l'ordre 20 M€ et celle retenue pour la CDA serait de l'ordre de 563 M€ pour la valeur des fonds propres. La parité d'échange a été appréciée sur la base des méthodes de valorisation multicritère usuelles¹ et fera l'objet d'ajustements usuels, notamment afin de prendre en compte l'impact de l'éventuelle augmentation de capital qui interviendrait avant la réalisation de l'apport. Ces éléments indicatifs demeurent sous réserve du rapport final des commissaires aux apports.

L'opération d'apport est soumise à des conditions suspensives (notamment, obtention par la CDC auprès de l'AMF d'une décision de dérogation à l'obligation pour la CDC de déposer un projet d'offre publique sur les actions de la CDA, approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la CDA des termes de l'opération et réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du DPS).

¹ Conformément aux recommandations de l'AMF (DOC-2020-06)



Prochains rendez-vous 2020/2021 :

Chiffre d'affaires du 3ème trimestre :	Jeudi 22 juillet 2021, après bourse
Chiffre d'affaires du 4ème trimestre :	Jeudi 21 octobre 2021, après bourse
Résultats annuels de l'exercice :	Mardi 7 décembre 2021, avant bourse

www.compagniedesalpes.com

Depuis sa création en 1989, la Compagnie des Alpes (CDA) s'est imposée comme un leader incontesté de l'industrie des loisirs. Le Groupe opère aujourd'hui 10 domaines skiables et 13 parcs de loisirs de grandes renommées dans une démarche intégrée d'excellence opérationnelle et de qualité au service de la Très Grande Satisfaction de ses clients mais aussi des territoires dans lesquels elle est présente. La Compagnie des Alpes exporte aussi son expertise dans le cadre de missions d'assistance et de conseil dans diverse régions du monde.

Forte de son expertise, la Compagnie des Alpes s'est également adaptée aux évolutions de consommation : très impliquée dans la rénovation de l'hébergement en montagne, elle y a aussi développé un réseau d'agences immobilières, elle développe en propre des hôtels thématiques auprès de ses parcs d'envergure nationale et est depuis 2018 le 1^{er} tour opérateur de distribution de séjours de ski en ligne en France.

Au cours de son exercice clos le 30 septembre 2020, elle a accueilli plus de 16,5 millions de visiteurs et réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 615,6 M€.

Avec près de 5.000 collaborateurs, la Compagnie des Alpes construit avec ses partenaires des projets générateurs d'expériences uniques, à l'opposé d'un concept standardisé. Des loisirs d'exception pour le plus grand nombre.

- Domaines Skiables opérés par la CDA : La Plagne, Les Arcs, Peisey-Vallandry, Tignes, Val d'Isère, Les Menuires, Méribel, Serre Chevalier, Flaine, Samoëns – Morillon
- Parcs de Loisirs opérés par la CDA : En France : Parc Astérix, Futuroscope, Walibi Rhône-Alpes, Grévin Paris, France Miniature ; en Belgique : Walibi Belgium, Aqualibi, Bellewaerde, Bellewaerde Aquapark ; aux Pays-Bas : Walibi Holland, en Suisse : Chaplin's World ; en Autriche : Familypark ; au Canada : Grévin Montréal.



CDA fait partie des indices CAC All-Shares, CAC All-Tradable, CAC Mid & Small et CAC Small.
ISIN : FR0000053324 ; Reuters : CDAF.PA ; FTSE : 5755 Recreational services

Compagnie des Alpes :	François-Xavier HOLDERITH	+33 1 46 84 88 97	francois-xavier.holderith@compagniedesalpes.fr
	Sandra PICARD	+33.1 46 84 88 53	sandra.picard@compagniedesalpes.fr
	Alexis d'ARGENT	+33 1 46 84 88 79	alexis.dargent@compagniedesalpes.fr
Corpus :	Xavier YVON	+33.6 88 29 72 37	xavier.yvon@corp-us.fr



Informations Importantes

Ce communiqué de presse contient des « déclarations prospectives ». Toutes les déclarations autres que les déclarations de données historiques incluses dans le présent communiqué de presse, y compris, sans limitation, celles concernant la situation financière, la stratégie commerciale, les plans et les objectifs de la direction de la Compagnie des Alpes pour les opérations futures, sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus, qui peuvent faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels de la Compagnie des Alpes, ou les résultats de l'industrie, soient matériellement différents des résultats, performances ou réalisations futurs exprimés ou supposés par ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont fondées sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures de la Compagnie des Alpes et l'environnement dans lequel la Compagnie des Alpes opérera à l'avenir. D'autres facteurs pourraient entraîner des différences importantes dans les résultats, les performances ou les réalisations réels. Ces facteurs incluent les facteurs de risque détaillés au chapitre 2 du Document d'enregistrement universel de la Compagnie des Alpes, déposé auprès de l'AMF le 29 janvier 2021 sous le numéro D.21-002.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura pas de vente d'actions ordinaires dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction. En outre, la diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »). L'offre sera ouverte au public en France exclusivement postérieurement à l'approbation par l'Autorité des marchés financiers d'un prospectus préparé en conformité avec le Règlement Prospectus. S'agissant des États membres de l'Espace économique européen (autres que la France) (les « **Etats Concernés** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats Concernés. Par conséquent, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats Concernés, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1 (4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces états membres.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« *authorised person* ») au sens de l'article 21(1) du *Financial Services and Markets Act 2000*. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes situées au Royaume-Uni, (i) qui sont des *investment professionals* répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (tel qu'amendé) (l'« **Ordonnance** ») ; (ii) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (« *high net worth companies, unincorporated associations, etc.* ») de l'Ordonnance ou (iii) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué de presse est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par ces personnes. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat ou de souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les titres financiers mentionnés dans ce communiqué n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement au titre du *U.S. Securities Act of 1933*, tel que modifié (le « **Securities Act** ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'un enregistrement au titre du *Securities Act* ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. La Compagnie des Alpes n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de procéder à une offre au public aux États-Unis d'Amérique.